

CGT-FO

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller.ère.s.

Objet de nombreux débats et de critiques, la notion de dialogue social reste une formule ambiguë, exposée à toutes sortes de qualificatifs, « *qui serait à moderniser* », « *à rénover* », ou « *en panne* ».

La formule générique de dialogue social renvoie en effet à la négociation collective, la consultation, l'information, la concertation et à la démocratie sociale.

La question de ses acteurs est aussi régulièrement posée, ainsi que celle de ses finalités.

Il est aujourd'hui l'objet d'un avis sur le développement de sa culture suite à une saisine gouvernementale.

Autant dire qu'à la fois l'objet, le moment de la saisine, les délais contraints et le contexte d'élaboration du projet de loi travail n'ont pas permis des conditions satisfaisantes de débat et de travail approfondi dans la section, et ce, malgré toute la bonne volonté des conseiller.ère.s et le travail important des administrateur.trice.s que je dois ici souligner.

Développer la culture du dialogue social n'est pas développer le dialogue social.

C'est pourtant l'écueil qui n'a pas été complètement évité lors de l'élaboration de cet avis et des débats sur les recommandations.

Par ailleurs, penser pouvoir s'extraire complètement du contexte particulier du débat sur le projet de loi travail était illusoire.

En effet, même si le texte de l'avis effectue une description de l'évolution de la négociation collective, il évite de nommer en tant que tels la hiérarchie des normes et le principe de faveur auxquels nous sommes attachés pour des raisons tant sociales qu'économiques et républicaines alors que par ailleurs le constat est fait de la décentralisation vers l'entreprise. Nous notons néanmoins que le rôle important des branches, notamment de régulation, a été bien souligné dans le texte de l'avis.

De même, nous ne partageons pas le constat d'un essoufflement de la dynamique de la négociation voire le regret du manque de place en France de la notion de pacte social, notion que nous refusons car attentatoire à la libre expression des divergences par souci de consensus anesthésiant.

Sur les préconisations, nous sommes satisfaits du rappel à l'exemplarité et au respect de l'article L.1 du Code du travail et de la recommandation qui préconise de revoir sa définition.

Celles qui incitent à sensibiliser le plus grand nombre à la culture du dialogue social aux différentes étapes d'une vie scolaire et professionnelle sont positives. Celles qui favoriseraient une meilleure accessibilité et lisibilité du fruit du dialogue social à savoir les accords collectifs, vont également dans le bon sens.

Par contre, faire effectuer un bilan quinquennal sur l'évolution du dialogue social par le CESE lui-même et demander sur cette base au Haut Conseil du dialogue social d'organiser un rendez-vous annuel d'échanges sur le sujet avec un auditoire très élargi, constitue pour nous une inversion des rôles et des missions de chacun qui ne peut nous satisfaire.

De même, la volonté d'ouverture à d'autres acteurs au dialogue social dans toutes ses composantes ou via la RSE ne nous apparaît pas comme des éléments favorisant le développement de la culture du dialogue social, le sociétal et le social n'ayant pas les mêmes objectifs et périmètres.

Il est en effet préférable d'une part d'assurer une reconnaissance du fait syndical et de la renforcer et d'autre part de donner les moyens nécessaires aux acteurs légitimes.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe FO s'abstient sur cet avis.